La Gazette Saint-Légeoise

Saint-Léger le-Guérétois



Le Relais n°11 - septembre 2026

EDITO DU MAIRE

Mesdames, Messieurs, chers amis,

J'écris cet édito de notre gazette avec quelques mois de retard, élections oblige, elle paraitra avec un léger décalage, mais le principal est qu'elle paraisse et que vous ayez un minimum d'informations concernant la vie de votre commune.

Après le vote du 15 mars 2026, le nouveau conseil municipal a pu être installé. Merci d'avoir renouvelé votre confiance à la liste que j'ai eu le plaisir de conduire au cours de ces élections municipales.

C'est toujours pour moi un immense honneur d'avoir été reconduit maire de notre commune pour un cinquième mandat consécutif.

Sommaire :

Edito du Maire	2-3
Les principales décisions du Conseil Municipal	4
Ça s'est passé chez nous	5-11
Quelques travaux	12-13
A la bibliothèque	14-21
La vie associative	22-27
EVOLIS 23 :	28
L'agglo du Grand Guéret	29–31
Bon à savoir : le démarchage téléphonique	32-33
Tarifs des services municipaux	34
Numéros utiles	35
Calendrier de collecte des déchets	36

Je voudrai tout d'abord remercier les élus sortants, avec lesquels j'ai travaillé pendant ces six dernières années. Avec le printemps est arrivé une nouvelle équipe municipale, largement renouvelée et toujours aussi motivée, qui est déjà bien à l'œuvre, et je tiens à les remercier, toutes et tous, pour leur engagement.

Une belle entente est née entre les élus les plus expérimentés et les nouveaux. La complémentarité se voit déjà dans leur travail, leurs remarques, et elle sera sans aucun doute bénéfique pour nos futurs projets et pour vous.

Certains sont impliqués dans la vie associative de notre commune ou à l'extérieur, et tous ont à cœur de servir au mieux Saint-Léger-le-Guérétois et ses habitants.

Les services de l'Etat étant de moins en moins présents, surtout financièrement, la mairie, le maire et les conseillers sont de plus en plus des repères de proximité. C'est pourquoi, dans ce mandat qui débute, notre priorité restera d'être disponibles et à votre écoute.

La nouvelle équipe aura comme objectif de tout mettre en œuvre pour que notre commune conserve son image de village où il fait bon vivre, tout en essayant de maintenir du lien et du liant social pour ne pas laisser l'individualisme s'installer et le « chacun chez soi ».

Si la feuille de route de ce mandat évolue avec de nouveaux projets en prévision, les objectifs, eux, demeurent :

- la préservation et l'embellissement de notre bourg
- la sécurité
- le bien vivre ensemble
- accompagner la transition énergétique et la protection de l'environnement
- soutenir toutes les générations en restant à l'écoute des besoins de nos associations.

Vous retrouverez dans cette onzième édition de notre gazette « Le Relais » vos rubriques habituelles : les principales délibérations du conseil municipal, les évènements qui se sont déroulés sur notre commune, la vie de nos associations, des informations pratiques, etc.

Dans un contexte national et international incertain, il est essentiel de rappeler combien l'action locale peut jouer un rôle rassurant et structurant. A notre échelle communale, nous avons la capacité d'agir concrètement, avec nos moyens et notre bonne volonté, pour améliorer le quotidien, renforcer le lien social et apporter un peu de sérénité. C'est en tout cas la mission que nous nous sommes donnés.

Soyez assurés de notre entière mobilisation pour être à la hauteur de votre confiance et pour faire de Saint-Léger-le-Guérétois une commune toujours plus dynamique, solidaire et agréable à vivre.

En ces derniers jours d'été où le soleil brille partout de la même façon, mais dans un lieu il peut faire pousser des épines et dans un autre des fleurs, je souhaite qu'à Saint-Léger il puisse vous apporter des bouquets pour colorer votre vie et parfumer vos journées de bonheur.

Bonne lecture à toutes et à tous…

« Se donner du mal pour les petites choses, c'est parvenir aux grandes avec le temps. »

Samuel Beckett



Les principales décisions du Conseil Municipal de février 2025 à septembre 2026

⇒ Dénomination des voies ouvertes à la circulation dans les villages de la commune.

⇒ Vote des taux des taxes locales : TF (bâti) 33,43 % (2025), 34,10% (2026) - TF (non bâti) 61,60% (25), 62,83% (26) - TH (résidences secondaires) 12% (25), 12,24% (26).

⇒ Subventions : 350 € à la coopérative scolaire; participation auprès des familles pour des voyages scolaires organisés par le collège Louis Durand de Saint-Vaury en Ardèche, à Londres...)

⇒ Clôture du budget annexe « lotissement des carriers »

⇒ Vote du budget 2025 : 650 335,16 € en section de fonctionnement et 486 816,36 € en section d'investissement.

⇒ Achat d'un tracteur d'occasion et repise des deux anciens tracteurs.

⇒ Adhésion au dispositif de conseils en énergies auprès du Syndicat Départemental des Énergies de la Creuse (SDEC).

⇒ Vente à la société Towercast de 5000 m² de terrain dans le Maupuy pour l'implantation d'une antenne de diffusion pour 250 000 €.

⇒ Motion relative à la reprise de l'activité de radiothérapie à l'hôpital de Guéret.

⇒ Demandes de subventions pour la réhabilitation de l'ancienne mairie en logement : « Boost'habitat » (Conseil Départemental), la Com d'agglo du Grand Guéret et l'Etat (fonds vert) au titre de la rénovation énergétique.

⇒ Suppression du poste d'adjoint administratif principal 1ère classe suite à la promotion interne au grade de rédacteur de la secrétaire de mairie.

⇒ Définition de zones d'accélération d'énergies renouvelables (ZAEnR) sur la commune.

⇒ Demandes de subventions au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) et au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) pour le projet d'aménagement du bourg.

⇒ Approbation du bail précaire de mise à disposition des bureaux communaux dans la nouvelle mairie.

⇒ Détermination du mode et du montant de participation versée aux agents au titre de la protection sociale complémentaire volet « santé ».

⇒ Approbation de l'assiette des coupes 2026 pour les forêts relevant du régime forestier.

⇒ Programme d'actions 2026 pour la forêt sectionale du Maupuy.

⇒ Validation des nouveaux statuts d'Evolis 23 et transfert de la compétence « entretien de la voirie ».



Retrouvez toutes les délibérations sur le site internet de la commune : **https://saintlegerlegueretois.fr**

Ça s'est passé chez nous

La cérémonie des vœux du maire à la population…



le vendredi 3 janvier 2025



le vendredi 2 janvier 2026

…Suivie du traditionnel repas donné en l'honneur des aînés de la commune,

le dimanche 5 janvier 2025…







et le dimanche 4 janvier 2026







N'hésitez pas à venir participer aux après-midi jeux, le premier et troisième lundi de chaque mois de 15h à 18h.

Un bon moment de convivialité.



Chaque 1er mai, les membres de l'association El Fogolar del Monpy rendent hommage aux carriers français et étrangers. En avril 2026, un wagonnet qui servait à transporter les pierres du Maupuy a été installé à côté de la stèle commémorative par les bénévoles dans le cadre d'un chantier participatif.



Le 1er mai 2025





Sylvie Bourdier (Guéret), Eric Bodeau (St-Sulpice-le Guérétois), Patrick Rougeot (St-Léger-le-Guérétois) et Daniel Sechuitti (El Fogolar del Monpy)



Le 1er mai 2026

Un travail de mémoire ...



Radio Pays de Guéret (RPG) a réalisé une « collecte de mémoires » des descendants des tailleurs de pierres du Maupuy et de leurs familles avec le soutien financier des mairies de Guéret, St-Sulpice-le-Guérétois et St-Léger-le-Guérétois, ainsi que de la Communauté d'agglomération du Grand Guéret. Un reportage de 12 épisodes, à écouter sur le site de RPG : **https://www.radiopaysdegueret.fr/les-italiens-de-beausoleil**

Commémoration du 8 mai 2025

Discours de M. Sébastien LECORNU, ministre des Armées, et de Mme Patricia MIRALLES, secrétaire d'Etat auprès du ministre des Armées, chargée des Anciens Combattants et de la Mémoire.

Le 8 mai 1945, quand la nouvelle de la Victoire parvint à Paris, le général de Gaulle qui incarnait la voix de la France libre et combattante adressa ces mots à la Nation : " Tandis que les rayons de la Gloire font une fois de plus resplendir nos drapeaux, la patrie porte sa pensée et son amour d'abord vers ceux qui sont morts pour elle, ensuite vers ceux qui ont, pour son service, tant combattu et tant souffert ! Pas un effort de ses soldats, de ses marins, de ses aviateurs, pas un acte de courage ou d'abnégation de ses fils et de ses filles, pas une souffrance de ses hommes et de ses femmes prisonniers, pas un deuil, pas un sacrifice, pas une larme, n'auront donc été perdus ! "

Le sacrifice pour la Victoire avait été immense. Aux soldats morts, blessés, prisonniers ; aux résistants foudroyés ou torturés, s'ajoutaient les civils assassinés et déportés, en particulier les Juifs morts dans la Shoah, ainsi que les champs de ruines laissés par les durs combats de la Libération. La France était meurtrie, mais un peuple entier avait survécu à l'une des pires épreuves de son Histoire grâce au soutien de ses alliés.

Le 8 mai 1945, à l'heure de la capitulation allemande qui allait bientôt être celle de la découverte de l'ampleur des crimes nazis, l'heure était aussi déjà à la reconstruction, pour que jamais ne se reproduisent les erreurs de 1940 et pour que la France renoue avec sa grandeur. C'est dans l'épreuve que se forgent les grandes Nations, et le 8 mai 1945 la France décidait de se choisir un grand destin.

Dans l'effervescence de la Victoire et pour faire écho aux immenses sacrifices consentis pendant les années de guerre, les Françaises et les Français reprenaient confiance en eux-mêmes. Ils choisissaient de redonner au pays son indépendance, sa puissance et sa prospérité dans un monde où tous les équilibres se redessinaient autour de deux grandes puissances.

Cette ambition a permis de construire un modèle français qui fait notre grandeur et notre fierté dans les domaines militaires, sociaux, scientifiques, industriels, économiques et culturels. Aujourd'hui, nous jouissons encore de cet héritage de la Libération, des choix courageux de nos grands anciens. Par-delà les clivages, ils ont su porter le pays vers le meilleur de lui-même.

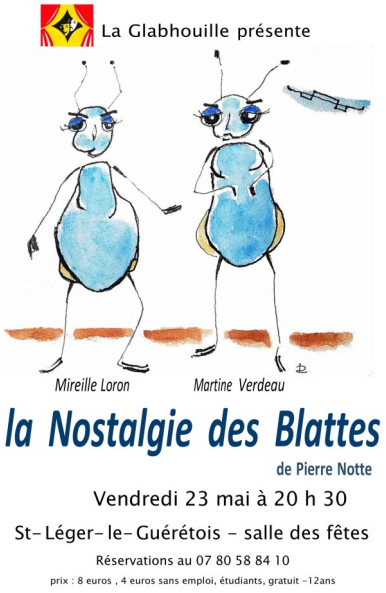
Alors que le cycle des commémorations du 80ème anniversaire de la Libération se termine, dans un monde où les menaces se multiplient, où des menaces anciennes planent à nouveau sur le pays. Alors que les rapports de force internationaux se reconfigurent, souvenons-nous des sacrifices qu'une génération entière de Françaises et de Français a acceptés pour libérer le pays, pour le reconstruire et pour nous donner les moyens de notre souveraineté.





Le vendredi 23 mai 2025, Mireille Loron et Martine Verdeau ont interprété avec beaucoup de talent la pièce de Pierre Notte, « La nostalgie des blattes ».
Deux septuagénaires, ultimes vraies vieilles d'un monde où on ne mange plus ni gluten ni sucre et où rode une brigade sanitaire. L'une était comédienne bien pensante, l'autre prostituée...Elles exhibent les effets du temps sur leur corps sans collagène, ni bistouri, ni Botox et attendent...un passant, un client, un fils. Mais personne ne vient. Un dialogue drôle, cruel et lucide sur les effets de la vieillesse.





Le mardi 3 juin, la nouvelle mairie a été inaugurée en présence , entre autres, de Mme Anne Frackowiak-Jacobs, préfète, et de Mme Valérie Simonet, présidente du conseil départemental.













Le mercredi 30 juillet, les coureuses du Tour de France Femmes ont traversé le bourg avant de grimper le Maupuy pour finir à Guéret.

Une belle journée qui a attiré beaucoup de monde.



Caélio

La Musique de l'âme

Église de Saint-Léger-le-Guérétois
Samedi 11 octobre *2025* à 18 h

Seul avec sa guitare, Sébastien Rougeron tisse des paysages sonores dans les chapelles et les lieux paisibles de la Creuse.

Sa musique, libre et méditative, invite à un voyage intérieur, entre silence et résonance, inspirée par les traditions anciennes et portée par l'élan du cœur.

Entrée Libre, participation au chapeau
Renseignements : caelio.musique@gmail.com



Le 17 octobre, La Compagnie d'un soir est venue présenter la pièce « Les sœurs Bienaimé ». Le public, venu en nombre, a beaucoup ri !

Elles ont grandi ensemble, se sont aimées et se sont éloignées.
C'est ce que l'on appelle : la vie.
Vingt ans plus tard, elles se retrouvent face à face.
Les retrouvailles sont tumultueuses mais également rocambolesques et drôles, sous le regard effaré de leur ami de toujours, Rémi.
On a beau être sœurs, avoir partagé la même enfance, les mêmes parents, on n'a pas forcément les mêmes souvenirs.
Une pièce qui parlera à toutes les fratries, à toutes les familles, à tous.



Avec Christine Thiébot, Christian Menut et Isabelle Martinet



Commémoration du 11 novembre 2025

Les élèves de l'école Lucie Aubrac, en présence des enseignants, ont activement participé à la commémoration du 11 novembre. Les CM1/CM2 ont lu le message de l'Union Française des Associations de Combattants et de Victimes de Guerre (UFAC), et les CE1/CE2 ont chanté la Marseillaise. Des objets commémoratifs ont également été réalisés et déposés avec la gerbe au pied du monument aux morts.











Message de l'Union Française des Associations de Combattants et de Victimes de Guerre (UFAC)

« Aujourd'hui, nous commémorons, dans toutes les villes et dans tous les villages de France, la signature à Rethondes de l'Armistice mettant fin à la guerre de 1914-1918.

Après le conflit, partout ou presque partout, ont été érigés des monuments aux morts ou des stèles commémoratives, véritables sentinelles de la mémoire qui nous rappellent les sacrifices et les souffrances endurés par nos aînés.

En outre, la Nation a décidé d'honorer un soldat symbole de tous les Morts pour la France. Ainsi, le 11 novembre 1920, le corps d'un soldat français inconnu, tombé au champs d'honneur au cours de la Première Guerre mondiale, est solennellement honoré sous l'Arc de Triomphe, puis y est inhumé en 1921.

En 1923, afin de perpétuer ce souvenir et ce sacrifice, une Flamme brille sur sa tombe.

Celle-ci n'a jamais cessé d'être ravivée chaque soir, y compris sous l'occupation.

Le 11 novembre 1940, des étudiants de France se sont même réunis pour honorer le soldat inconnu dans un des premiers actes de la Résistance française à l'occupant. Malgré le traité de paix signé à Versailles, la Première Guerre mondiale qualifiée de « grande » alors que rien de ce qui est porteur de haine et de division ne peut-être grand, ne fut pas la dernière, comme tous l'avaient espéré.

C'est la raison pour laquelle, l'Union française des associations de combattants et de victimes de guerre (UFAC), œuvre à l'interdiction du recours à la guerre pour le règlement des différends internationaux et défend ardemment le droit de chaque être humain à la paix. Pour ce faire, l'UFAC agit résolument et avec persévérance pour la paix, en particulier en direction des jeunes générations, nos successeurs en tant que « Passeurs de Mémoire », invitées à devenir des citoyens d'un monde tolérant sans haine ni guerre.

Dans ce monde incertain, il faut rester conscient de la fragilité de la paix et de la nécessité d'unir toutes les bonnes volontés pour la faire perdurer.

Pour être informés de la vie de notre commune !

Panneau Pocket



Cette application mobile, simple et efficace vous permet d'être informés et alertés en temps réel des actualités, évènements, alertes qui concernent notre commune.

Gratuite et anonyme pour les utilisateurs, aucune récolte de données personnelles ni de compte à créer.

Il vous suffit de télécharger l'application sur votre téléphone et/ou tablette, recherchez « Saint-Léger-le-Guérétois » et cliquez sur le ♥ situé à côté du nom pour l'ajouter aux favoris et accéder aux informations de la mairie de Saint-Léger-le-Guérétois.

Quelques travaux et aménagements



Fin de l'aménagement de la terrasse de la bibliothèque…des coussins colorés et des parasols ont également été achetés pour plus de confort !

Une clôture brise-vue a été posée le long du parking supérieur de la mairie…Bravo et merci à Johnny et Michel.



Les travaux de raccordement au réseau d'assainissement collectif de la rue du Château, de la rue des écoles, de la rue du Maréchal-ferrant et des Flottes ont commencé.
Un chantier important porté par la communauté d'agglomération du Grand Guéret





Un abri pour les registres de signatures a été installé dans le cimetière





Les travaux de réhabilitation de l'ancienne mairie en logement avancent bien. Une fois achevés, un bel appartement de 100 m² composé de 3 chambres, dont une suite parentale sera disponible à la location.









À la bibliothèque

Nous souhaitions et espérions que notre bibliothèque devienne, entre autres, un lieu de rencontres et de découvertes...nous avons été pleinement exaucés ! Ateliers créatifs, biblioapéro, lectures, Coquelicontes et expositions se sont succédés à un rythme effréné.
Rendez-vous dès la rentrée de septembre pour une nouvelle saison culturelle...

Avril 2025

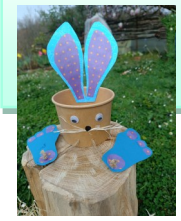
Charlène Janota (Le Cha'telier) a proposé une initiation à la gouache.








Céline et Delphine ont organisé deux ateliers créatifs sur le thème des décorations de Pâques.




Mai 2025

Le vendredi 16 mai, nous avons inauguré notre première exposition.
Une expo de photos de Jean-Claude Chatagneau.




Le 14 mai, l'illustrateur et auteur de BD Valentin Desfemmes a proposé un atelier d'initiation à la bande dessinée.









Le 23 mai : Biblioapéro !



Le 28 mai, nous avons eu le plaisir d'accueillir la conteuse Cécile Pérus avec son moulin à Histoires dites, re-dites et inédites, pour notre première participation au festival Coquelicontes





Octobre 2025

Les 3, 4 et 5 octobre a eu lieu la deuxième édition de Biblis en folie, des journées nationales dédiées aux bibliothèques et aux médiathèques, qui pour l'occasion proposaient des évènements culturels. A Saint-Léger, nous avons décidé de mettre à l'honneur les artistes de notre commune...et ils sont nombreux ! Le vendredi 3 octobre a donc eu lieu le vernissage de l'exposition intitulée « Les talents de Saint-Léger ». Plus de 30 tableaux exposés ainsi que des vêtements et chaussures customisés. Nous tenons, une nouvelle fois, à remercier tous les artistes pour leur participation et nous avons une tendre pensée pour Chantalle Rocque, qui nous avait fait l'honneur de sa présence à cette exposition et qui nous a quittés en début d'année.





Les talents de Saint-Léger



Véronique Blin

Martine Boré Reynaud



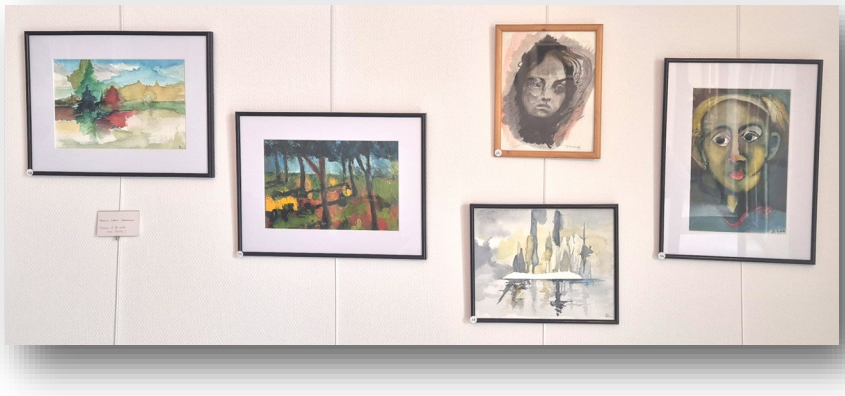


Bernadette Cédelle



Charlène Janota

Dominique Loron





Serge Reynaud



Christiane Mouteau

Chantalle Rocque



Les 22 et 29 octobre, Delphine a proposé un atelier créatif sur le thème d'Halloween et des lectures d'histoires effrayantes...



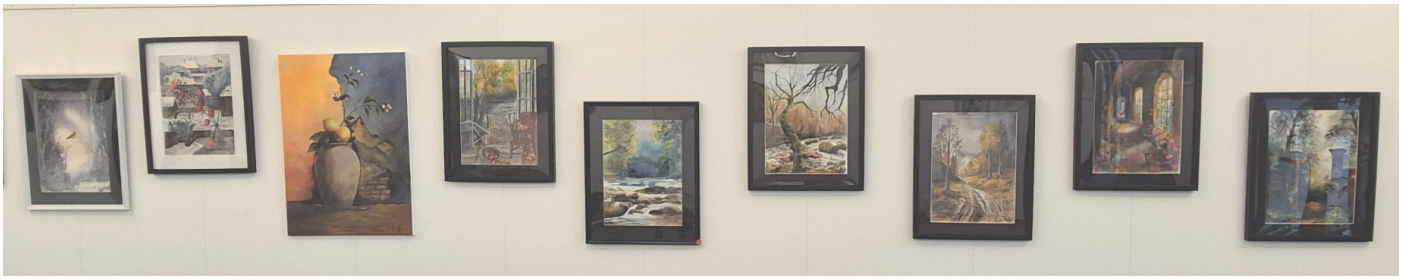






Novembre 2025

Le vendredi 7 novembre : vernissage de l'exposition d'Andrée Carriat







Le mercredi 12 novembre, après-midi jeux pour les enfants



Le vendredi 28 novembre a eu lieu le vernissage de l'exposition « Nature et Patrimoine » de Jean-Luc Bouchaud !





Pour cette exposition, Jean-Luc Bouchaud a réalisé, à la mine de plomb, une magnifique reproduction de l'église de notre commune.

L'œuvre a été acquise par la municipalité et vous pouvez venir l'admirer à la mairie.





Décembre 2025

Les mercredis 10 et 17 décembre, lectures de contes de Noël et réalisations de décorations avec Delphine et Céline.



Janvier 2026



Patricia Alos Karmowski, artiste peintre et autrice, nous a fait l'honneur de venir exposer ses aquarelles et pastels et présenter ses deux livres pour enfants : Le voyage de Séraphine et Le voyage de Jo le poulpe.







Patricia Alos Karmowski a offert à la commune son tableau intitulé « Neige ». Un grand merci à elle pour cette délicate attention.

Mars 2026

Fin mars, c'est Dominique Hippolyte, ancienne élue de Guéret et de l'agglo, qui est venue présenter ses œuvres réalisées à la mine de plomb, aux crayons et pastels.

Une fois encore la salle était comble lors du vernissage.









Dominique a fait don à la commune de son œuvre intitulée « petit oiseau sur la porte de grange ».

Un grand merci à elle pour cette délicate attention.



Avril 2026



Les ateliers créatifs rencontrent toujours du succès, c'est donc avec beaucoup de plaisir que Céline et Delphine ont de nouveau proposé un atelier le 1er avril sur le thème des décorations de Pâques.

Mai 2026



Pour la deuxième année consécutive, notre commune a participé au festival du conte itinérant Coquelicontes.

Le vendredi 22 mai, la canadienne Arleen Thibault nous a fait voyager avec son accent québécois, son harmonica et sa guimbarde à travers une brochette d'histoires pleines d'humour et de sagesse... « Juré craché » !



À venir...

Comme vous avez pu le constater, notre bibliothèque est un véritable lieu de vie, de rencontres et d'animations.

N'hésitez pas à venir la découvrir !

Et si vous avez envie de rejoindre l'équipe de bénévoles, nous vous accueillons avec grand plaisir…

La bibliothèque est ouverte :

Mercredi : 10h-12h / 14h-17h

Jeudi et Vendredi : 16h30-18h30





Bibliothèque de Saint-Léger-le-Guérétois

Mercredi 10h00-12h00 /14h00-17h00

jeudi et vendredi 16h30-18h30

Renseignements au 05-37-17-05-56 / 07-59-58-47-82

Réseau de lecture publique

Co-Présidents : Marie-Anne Gautier Rougeot et Stéphane Janota
Vice-Présidents : Philippe Joyeux et Michel Villejoubert
Trésorière : Mireille Guillot
Secrétaire : Bernadette Mégret
Conseil d'administration composé de 18 membres

Un bilan en demi-teinte pour notre association en 2025. Après l'annulation de la rando du 27 avril en raison de l'organisation, le même jour, de la coupe de France VTT à Chabrières, la fête de la musique, a été gâchée par une violente bagarre qui a éclaté entre quelques individus en fin de soirée. Le vide grenier du 2 août, bien que sympathique a, une fois encore, fait les frais d'une météo capricieuse, et les badauds étaient peu nombreux. Heureusement pour la rando gourmande du 24 août , le soleil était de la partie et les fidèles randonneurs gourmands aussi. Enfin, la soirée « tête de veau » du 25 octobre, a quant à elle, rencontré un vif succès et les participants ont passé un agréable moment avec Karine et Fabrice de Gégé Musette.

En 2026 nous avons organisé une randonnée de 13 km dans le Maupuy, le dimanche 19 avril, suivie d'un pot de l'amitié à l'arrivée. Une soixantaine de participants, ravis de l'accueil et du circuit.

Pas de fête de la musique ni de vide grenier, nous avons gardé toute notre énergie pour une superbe rando gourmande qui s'est déroulée le dimanche 23 août sous une météo, une fois encore, parfaite, et un public enchanté qui a promis de revenir l'année prochaine !

Pour cette fin d'année, nous vous donnons rendez-vous :

- Le vendredi 18 septembre : pour l'assemblée générale. N'hésitez pas à venir, les assemblées générales sont ouvertes à tous et toutes les bonnes volontés sont les bienvenues.
- Le samedi 24 octobre : pour une soirée pot au feu ….avec Gégé Musette !

Enfin, un petit mot sur la sortie proposée et organisée par l'association le dimanche 12 avril 2026.

48 participants, majoritairement des bénévoles, se sont rendus dans l'Indre, pour une dégustation chez un vigneron de vins de Touraine et de Valençay, puis à la ferme théâtre de Bellevue pour un repas spectacle dans le cadre authentique d'une ancienne ferme berrichonne. Une magnifique journée, beaucoup de convivialité, de bonne humeur…et de rires !!

« Tournée Générale !! »



Pour nous contacter : amicalesaintlegoise@gmail.com

ACCA de Saint-Léger-le-Guérétois

La commune de Saint-Léger-le-Guérétois possède un territoire particulièrement favorable à la pratique de la chasse, grâce à un biotope diversifié composé de terres agricoles bien entretenues et gérées par les agriculteurs, de surfaces boisées conséquentes, ainsi que de nombreuses pistes et chemins régulièrement entretenus.

Ce territoire offre aux chasseurs un cadre agréable permettant de pratiquer leur passion tout en participant activement à la régulation du gibier et à la préservation des cultures agricoles.

L'ACCA compte **30 chasseurs actionnaires**, dont **12 chasseurs étrangers** présents depuis plus de cinq ans. Ces derniers apprécient particulièrement la qualité du territoire et prennent un réel plaisir à parcourir la commune tout au long de la saison de chasse.

La régulation du sanglier

La présence du sanglier constitue une préoccupation importante pour les agriculteurs, en raison des dégâts parfois considérables occasionnés aux cultures. L'ACCA participe activement à la prévention et à la limitation de ces dégâts.
Les chasseurs réalisent notamment des prélèvements lors des journées de chasse, avec l'aide de **chiens spécialisés dans la recherche et la chasse du sanglier**, afin de contribuer à une gestion équilibrée des populations de grand gibier.

Pour la campagne de chasse **2025-2026**, les prélèvements réalisés sur la commune se sont élevés à **12 sangliers**, **40 chevreuils**, dont **4 prélevés au titre des propriétaires non chasseurs**, ainsi que quelques **faisans, perdreaux, pigeons et bécasses**.
Ces prélèvements s'inscrivent dans une démarche de gestion raisonnée du gibier et de maintien d'un équilibre entre la faune sauvage, les activités agricoles et les différents usages du territoire.

Une association impliquée dans la vie communale

Au-delà de son activité cynégétique, l'ACCA contribue également à la vie locale et au lien social.
Elle organise notamment **chaque année un concours de pétanque**, rendez-vous convivial qui permet de réunir chasseurs, habitants de la commune et personnes extérieures dans une ambiance chaleureuse.
L'ACCA souhaite ainsi continuer à jouer pleinement son rôle dans la commune : **entretenir les chemins et le territoire, participer à la régulation du gibier, contribuer à la protection des cultures et maintenir une activité associative conviviale et ouverte sur la vie locale**.



Composition du bureau de l'ACCA

Président : M. Stéphane DELUCHAT
Vice-président : M. Aurélien MOYA
Trésorier : M. Robert BALLERE
Secrétaire : M. Stéphane JANOTA
Membres du bureau :

- M. Julien ALMEIDA

M. Yannick FOURNERON



L'ensemble du bureau remercie les chasseurs, les propriétaires et les agriculteurs de la commune pour leur collaboration et leur confiance. Cette coopération est essentielle pour assurer une gestion harmonieuse du territoire et permettre à l'ACCA de poursuivre ses actions au service de la commune de Saint-Léger-le-Guérétois.

2025 fut une année riche en évènements pour Les Amis de Léo, deux lotos, le 8 mars et le 16 novembre, un après-midi dansant le dimanche 27 septembre, et surtout le rassemblement à Saint-Léger-le-Petit, dans le Cher les 7 et 8 juin 2025.

Les 32 participants à avoir fait le déplacement ont passé un excellent week-end, dont les maîtres-mots ont été convivialité, rigolade, détente et découverte.











Nous avons une pensée particulière pour Martyne Gaumet, membre de la première heure des Amis de Léo 23, dont elle fut présidente durant de nombreuses années puis correspondante locale. Elle nous a quittés quelques semaines après ce rassemblement.



En 2026, deux membres du bureau se sont rendus à l'assemblée générale qui s'est tenue à Saint-Léger-de-Fougeret dans la Nièvre le week-end de Pentecôte.
L'occasion d'annoncer les prochaines rencontres des Saint-Léger de France et d'ailleurs : en 2027, le rassemblement aura lieu à Saint-Léger-les-Vignes en Loire-Atlantique le week-end du 15 mai, en 2028 c'est Saint-Léger-de-Rôtes dans l'Eure qui accueillera l'assemblée générale, enfin, nous espérons pouvoir nous rendre chez nos amis bretons de Saint-Léger-des-Prés pour le rassemblement de 2029.

L'assemblée générale de notre association locale s'est tenue le vendredi 3 juillet.
Voici la nouvelle composition du conseil d'administration et du bureau :

Les membres du conseil d'administration :
Marie-Joëlle Appert, Anne-Marie Ballère, Michèle Bidon, Marie-Claude Cibot, Monique Ducouret, Jean-Noël Galateau, Danièle Gansoinat, Marie-Anne Gautier Rougeot, Micheline Guerdin, Catherine Jeandraud, Evelyne Kowalewski, Jean-Claude Paranton, Johnny Parneix, Annie Peyrot Debrosse, Didier Pierre, Serge Reynaud, Patrick Rougeot, Josiane Thonnat, Michel Villejoubert.

Les membres du bureau :
Co-présidents : Michel Villejoubert et Serge Reynaud
Vice-présidentes : Marie-Joëlle Appert et Anne-Marie Ballère
Trésorière : Catherine Jeandraud / Marie-Claude Cibot (trésorière adjointe)
Secrétaire : Marie-Anne Gautier Rougeot / Danièle Gansoinat (secrétaire adjoint)
Correspondante locale : Danièle Gansoinat

Côté animations, nous vous donnons rendez-vous le :





Club d'Or et d'Argent
Saint-Léger-le-Guérétois / La Brionne

Bureau : Président : Serge REYNAUD - Vice-président : Marc ROSSIGNOL
Trésorière : Josiane ROSSIGNOL - Trésorière adjointe : Michèle BIDON
Secrétaire : Dany OUVRARD - Secrétaire adjointe : Josette TOURTEAU

Conseil d'administration : Claude PETIT, Monique DUCOURET, Jeannine CRETIN, Micheline LORY, Guy APPERT, Daniel CHATIGNOUX, Micheline GUERDIN, Martyne JARDY.

L'assemblée générale a eu lieu le 18 janvier 2025 en présence de M. Patrick ROUGEOT, maire de Saint-Léger-le-Guérétois et de 66 adhérents.

Le nombre d'adhérents pour 2025 est de 85.

Nos programmes sont les mêmes. 6 bals cette année, toujours autant de succès.

Nos orchestres : IBIZA, Sébastien PERRIN, Gégé MUSETTE, les Compagnons du Musette, Samuel HIDIER et Bernard RUAL.

2 sorties à la journée : une en Périgord, visite de Brantôme, une croisière commentée (canal de Brantôme et son riche patrimoine), visite du site troglodytique du Bimbillou (exposition sur les outils et les métiers d'autrefois au cœur d'un site atypique et mystérieux, un moulin troglodytique, un hôtel inachevé des années 30, d'anciennes carrières...)

L'autre dans le Berry, visite de Gargilesse, classé parmi les « plus beaux villages de France ».

Gargilesse a accueilli nombre de peintres impressionnistes sensibles à l'atmosphère romantique du lieu, balade commentée en vedette aux gorges de la Creuse, visite en petit train touristique de Crozant.

Du 6 au 11 octobre 2025 : voyage en Andorre avec l'orchestre des Compagnons du Musette.

2 repas : le 17 mai, repas de printemps. Le traiteur était le Pub Rochefort : 84 personnes inscrites (adhérents et invités). Le 8 novembre, toujours le Pub Rochefort, 93 personnes inscrites (adhérents et invités).

Nos journées anniversaires sont toujours très appréciées.

Calendrier des manifestations du deuxième semestre 2026 :

DIMANCHE	12 juillet 2026	Thé dansant Dominique et Stéphanie Floquet
DIMANCHE	6 septembre 2026	Thé dansant Les Compagnons du Musette
DIMANCHE	11 octobre 2026	Thé danssant MELODIZ
SAMEDI	7 novembre 2026	Repas d'automne
JEUDI	17 décembre 2026	Bûche

Anniversaires : les jeudis 27 août—29 octobre et 17 décembre 2026

Amicale des parents d'élèves
RPI La Brionne – St Léger Le Guérétois

L'assemblée générale de l'APE s'est tenue le 16 octobre 2025, avec renouvellement du bureau. Sa composition est la suivante :

Président : Damien CIBOT

Vice-Président : Gaëtan CHINCHOLE

Trésorière : Mathilde GROLIERE

Trésorier adjoint : Cédric KOWALEWSKI

Secrétaire : Laura LE DRAN

Secrétaire adjointe : PECHARD Célia

Les années se suivent, et l'APE est heureuse d'accueillir de nouveaux membres, investis, et ayant à cœur d'apporter leur pierre à l'édifice et à la « petite histoire » de l'APE !

En 2025-2026 encore l'APE apporté son soutien aux écoles, notamment par le financement de l'adhésion USEP, la participation aux financements de sorties scolaires, ou encore le financement complet des voyages scolaires de fin d'année à Beauval (voyage reporté en début d'année en raison des fortes chaleurs de juillet), aux Châteaux de la Loire et à Nexon avec découverte de la peinture avec végétaux et initiation poney… C'est aussi, un spectacle de Noël offert à tous les enfants du RPI !

Cette année, et toujours dans l'unique but de soutenir les projets, ont eu lieu :

La Fête d'Halloween : le 1er novembre 2025

Une vente de chocolats de Noël

Le Noël des écoles : le 16 décembre 2025 avec le spectacle de « L'ours perdu du Père Noël », par la compagnie du Cheval Bleu, suivi à partir de 16h30 et ouvert à tous, d'une vente de gâteaux avec buvette.

Le LOTO des écoles : le 7 février 2026 à la salle des Fêtes de St Léger

Un repas Oriental : avril 2026, Salle des fêtes de St Léger

Sortie au Pal : avril 2026

La tombola de Pâques

La Kermesse : en juin 2026, annulée en raison des fortes chaleurs



Toute notre actualité sur notre Facebook !

évolis 23
SYNDICAT MIXTE D'AMÉNAGEMENT DURABLE

Quelles démarches possibles sur le site internet d'Evolis 23 ?

Concernant mes bacs ou ma carte d'accès aux contenants collectifs et aux déchèteries, je peux :

- Obtenir ma carte d'accès
- Signaler qu'elle ne fonctionne pas ou que je l'ai perdue
- Obtenir des bacs de collecte (Recyclables ou Ordures Ménagères), changer leur volume ou encore signaler qu'ils ont été cassés ou endommagés
- Signaler que je déménage

› Mes déchets › Ma collecte des déchets › Mes bacs et ma carte



Et pour les contenants collectifs

- Trouver les contenants collectifs les plus proches de chez moi
- Comprendre leur fonctionnement

› Mes déchets › Ma collecte des déchets › Les contenants collectifs

Que faire de mes gros déchets ?

- Louer un caisson (par exemple si je vide une maison)

› Mes déchets › Que faire de mes gros déchets ? › La location de caisson

- Retrouver les horaires des déchèteries

› Mes déchets › Que faire de mes gros déchets ? › Les déchèteries

Quand j'organise un évènement

- Demander le prêt de gobelets
- Demander le prêt de vaisselle

› Mes déchets › Je réduis mes déchets ! › J'organise un évènement

Au-delà des démarches possibles, le site internet d'Evolis 23 me permet également de retrouver tous les renseignements sur la collecte de mes déchets, le tri, la réduction de mes déchets et plus globalement sur le syndicat Evolis 23 : www.evolis23.fr



L'EAU POTABLE EST VITALE : L'AGGLO POURSUIT SON OPÉRATION « RÉCUPÉRATEURS D'EAU DE PLUIE »

En cette rentrée 2026, alors que la situation est extrêmement tendue et que nos captages ne couvrent plus la consommation en eau, les élus appellent à une consommation responsable. Récupérer l'eau de pluie permet de couvrir des usages qui ne nécessitent pas la qualité eau potable, tel que l'arrosage.

L'approche de l'automne est le moment idéal pour s'équiper et anticiper l'été 2027.

En choisissant de récupérer l'eau de pluie et en adoptant des gestes simples, chacun contribue à préserver durablement la qualité de vie et l'approvisionnement en eau sur notre territoire.

Afin d'accompagner les habitants, l'Agglo du Grand Guéret poursuit son action en faveur des économies d'eau et propose aux abonnés du service d'eau **l'acquisition de récupérateurs d'eau de pluie à usage exclusivement domestique et à tarifs aidés.**

Une solution simple pour économiser l'eau potable

L'eau de pluie peut être utilisée pour de nombreux usages domestiques ne nécessitant pas une qualité d'eau potable, comme :

- l'arrosage des jardins et potagers ;
- le nettoyage des terrasses et des véhicules ;
- l'entretien des espaces extérieurs.

En récupérant l'eau de pluie, les particuliers réduisent leur consommation d'eau potable, réalisent des économies sur leur facture et participent concrètement à la préservation des ressources locales.





Deux modèles sont proposés :

- **récupérateur de 600 litres : 60 € TTC**
- **récupérateur de 1 000 litres : 50 € TTC**

Ces tarifs sont rendus possibles grâce au soutien financier de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et du Département de la Creuse.

Chaque récupérateur est fourni avec un kit d'équipements hydro-économes offert par l'Agglo et un guide pratique sur les économies d'eau et les bons usages.

Comment commander ?

Les commandes sont à effectuer à l'aide du formulaire disponible sur le site internet de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret, rubrique **« Au quotidien → Gestion du cycle de l'eau → Vente de récupérateurs »**.

Une fois la commande validé et payée, les récupérateurs sont à retirer auprès de l'entreprise **DEMUSSI à Guéret**.



Si vous êtes dans l'incapacité d'aller chercher le récupérateur, contactez la mairie !

Nous pouvons vous aider.

Parce que chaque litre économisé compte, agissons dès maintenant pour protéger notre ressource en eau.

L'Agglo
Grand Guéret Communauté

Le PLUi... Qu'est ce que c'est ?

La Communauté d'Agglomération a, par délibération du 14 décembre 2023, prescrit l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi).

Le PLUi est un document d'urbanisme et de planification qui permet la mise en cohérence des politiques publiques territoriales.

La définition d'un document de planification unique à l'échelle des 25 communes de la Communauté d'agglomération du Grand Guéret permettra :

- Une cohérence dans les politiques d'aménagement, d'habitat mais aussi d'environnement, de climat ou d'activités économiques ;
- Une solidarité entre les communes et un projet co-construit entre élus à l'horizon de 10-15 ans ;
- Une planification adaptée à l'échelle de vie des habitants et des problématiques de l'aménagement de l'espace.

Le PLUi constituera le projet d'aménagement de la Communauté d'agglomération et un outil règlementaire régissant les règles de construction sur le territoire. Ce document unique remplacera les documents d'urbanisme des communes (plans locaux d'urbanisme et cartes communales) ainsi que le règlement national de l'urbanisme sur les communes qui n'étaient pas dotées d'un document.

Durant toute la phase d'élaboration du PLUi, la population est invitée à s'exprimer et à participer à l'élaboration du document. L'objectif est que tous les acteurs du territoire s'expriment afin d'aboutir au projet le plus cohérent.

Comment participer ?

Un registre de concertations est disponible dans chaque commune membre ainsi qu'au siège de l'Agglo. Chacun peut exprimer des avis, opinions, suggestions sur des cas d'intérêt personnel ou collectif. Les élus étudieront les remarques effectuées pendant la phase d'élaboration.

Après la phase de réglementation, le projet de PLUi comprenant le zonage sera soumis à enquête publique. Chacun pourra faire part de ses observations sur l'ensemble des pièces. Le commissaire enquêteur rendra son avis et préconisera éventuellement des adaptations que les élus pourront prendre en compte avant que le PLUi définitif soit approuvé par le conseil communautaire.

Vous pouvez également transmettre vos observations par courrier ou par mail : plui@agglo-grandgueret.fr.

Qui élabore le PLUi ?

La démarche d'élaboration du PLUi est un projet collectif de terrain.

LES ÉLUS
Ils sont au cœur de la démarche d'élaboration du PLUi. Ils approuveront le document.

LES HABITANTS
La réussite de l'élaboration du PLUi passe par une implication de l'ensemble des habitants.

LA « MAÎTRISE D'ŒUVRE »
Un groupement de bureaux d'études piloté par Campus Développement guide l'Agglo dans l'élaboration d'un document conforme à la loi.

LES PARTENAIRES
Les services de l'État, la Région Nouvelle-Aquitaine, les partenaires institutionnels et techniques, les associations.

Quels avantages pour les habitants ?

Le PLUi est un document opérationnel et réglementaire. Il détermine l'occupation des sols à l'échelle de chaque parcelle, publique ou privée. Il permet à chacun de :

- savoir où il sera possible de construire : le PLUi définira des zones pour l'agriculture, les espaces naturels, l'implantation des logements, des équipements, des activités professionnelles (services, commerces, entreprises, bureaux, etc.) ;
- connaître les règles de construction à partir desquelles les permis de construire et les déclarations de travaux seront instruits : règles d'implantation, hauteur, matériaux, insertion paysagère, etc. ;
- comprendre ce qu'il est possible de faire sur sa parcelle : construction, agrandissement, rénovation, changement de destination, etc. ;
- connaître les protections mises en place pour le milieu naturel et le patrimoine bâti. Le repérage des éléments, sites et secteurs à protéger a pour effet de soumettre à déclaration préalable ou autorisation certains travaux.



Comment s'informer ?

05 55 41 04 48

9 avenue Charles de Gaulle 23000 Guéret

plui@agglo-grandgueret.fr

www.agglo-grandgueret.fr/au-quotidien/urbanisme/plui/

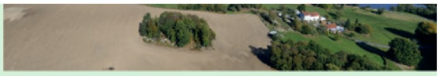
Suivez-nous sur :
www.facebook.com/grandgueret

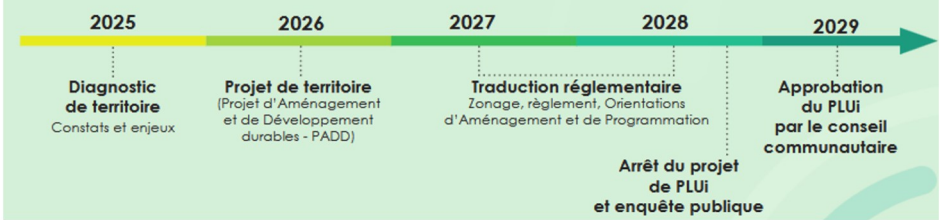
Des réunions publiques seront organisées pour présenter le diagnostic puis la traduction réglementaire du projet politique (zonage, règlement, orientations d'aménagement et de programmation).

L'enquête publique est un temps fort de l'information et de la participation du public. Son objectif est d'informer le public sur le projet proposé et de recueillir ses observations sur un registre spécifique mis à sa disposition.

L'enquête publique du PLUi est envisagée au dernier trimestre 2028.

Quel est le calendrier ?







BON À SAVOIR !

Le démarchage téléphonique désormais interdit si vous n'y avez pas consenti !

Afin de lutter contre les abus du démarchage téléphonique, depuis le 11 août 2026, les professionnels n'ont plus le droit de vous démarcher sans votre accord préalable.

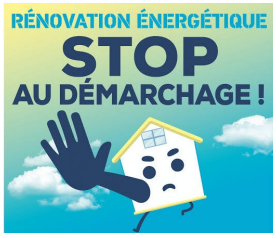
Comment donner (ou retirer) son accord pour être démarché ?

Pour que votre accord soit valable, il doit remplir trois conditions :

- **être actif** : c'est-à-dire que vous devez avoir donné votre consentement en cochant une case par exemple (celle-ci ne peut déjà être pré-cochée),
- **être éclairé** : le professionnel doit vous indiquer son identité et celle de l'entreprise qu'il représente, l'objet précis de la proposition d'appel ainsi que la durée de validité du consentement, cette dernière étant fixée à un an maximum et ne peut être renouvelée automatiquement,
- **être révocable** : vous pouvez retirer votre consentement à tout moment, même pendant un appel.

Il n'est pas possible d'appeler un consommateur pour obtenir son consentement au démarchage téléphonique.

Les appels commerciaux pour vous proposer un abonnement à un journal ou magazine restent autorisés ainsi que les appels dans le cadre de l'exécution d'un contrat en cours, y compris lorsqu'il s'agit de proposer au consommateur des produits ou des services afférents ou complémentaires à l'objet du contrat en cours ou de nature à améliorer ses performances ou sa qualité.







En revanche, le démarchage demeure **totalement interdit**, même avec votre accord, dans les secteurs de **la rénovation énergétique, l'adaptation du logement** (pour les personnes âgées ou en situation de handicap) ou encore **l'utilisation de votre Compte Personnel de Formation (CPF)**.

Attention toutefois, un professionnel peut vous contacter si vous avez fait une demande explicite, par exemple dans le cadre d'une demande de devis, dans les 5 jours ouvrables.

Horaires, fréquence, opposition : faites valoir vos droits

Les professionnels devront respecter des règles strictes afin de pouvoir vous démarcher.

Le démarchage n'est autorisé que du lundi au vendredi (hors jours fériés), de 10h à 13h et de 14h à 20h, et à raison de 4 appels maximum par mois.

Vous pouvez dire "non" à tout moment. Le professionnel doit arrêter immédiatement l'appel si vous exprimez votre opposition.

Après un retrait de consentement, il est interdit de vous recontacter.

Que risquent les professionnels qui ne respectent pas la réglementation ?

Les professionnels se rendant coupables de démarchage illicite risquent jusqu'à 75 000 € par appel pour une personne physique et jusqu'à 375 000 € pour une entreprise ainsi que la publication systématique des sanctions sur le site de la DGCCRF.

En cas d'abus de faiblesse (ciblage des personnes vulnérables) les professionnels risquent 5 ans de prison et jusqu'à 500 000 € d'amende (ou 10 % du chiffre d'affaires).

À savoir : les professionnels devront conserver la preuve de votre consentement pendant 3 ans et vous la communiquer sur demande.

Que faire en cas d'appel non sollicité ?

Si vous recevez un appel commercial sans avoir donné votre accord :



⇒ Signalez-le sur signal.conso.gouv.fr

⇒ Exigez la suppression de vos données auprès de l'entreprise

⇒ Conservez les preuves (numéro de téléphone, date/heure de l'appel)

Le spam vocal

Le spam vocal (ou *ping call*) est **un appel qui raccroche dès que vous répondez, ou qui apparaît en absence**.

Ce type d'appel est émis par une société **dans le but de vous inciter à rappeler un numéro surtaxé et d'encaisser ainsi les frais liés à la communication téléphonique**.

Ne rappelez jamais un numéro inconnu !

Vous pouvez **signaler les spam vocaux** *via* **le 33 700** : ce dispositif de signalement permet aux consommateurs d'alerter gratuitement les opérateurs sur des SMS ou appels qu'ils jugent suspects.

Les Tarifs 2026

SALLE POLYVALENTE

PARTICULIERS - HABITANTS DE LA COMMUNE

1 jour : 115,00 € - Jour sup. : 65,00 € / Cuisine : 55,00 €/jour Forfait charges et entretien : 65,00 €/jour

ASSOCIATIONS COMMUNALES

Jour de la manifestation : 50,00 € / Cuisine : 55,00 €/jour / Forfait charges et entretien : 65,00 €/jour

PARTICULIERS HORS COMMUNE–ASSOCIATIONS ET SOCIÉTÉS

1 jour : 250,00 € - Jour sup. : 130,00 € / Cuisine : 80,00 €/jour / Forfait charges et entretien : 65,00 €/jour

SALLE de REUNION/MARIAGE

Réunions associations communales : gratuit

Réunions associations hors commune, syndicats, entreprises... : 30 € par tranche de 4h

CANTINE-GARDERIE (de septembre 2026 à juillet 2027)

QF 0 à 1 000 € : 1 € le repas / QF 1 001 à 2 000 € : 5,50 € le repas / QF 2 001 € et plus : 5,60 € le repas
Garderie de 7h30 à 8h35 : 1,50 € / Garderie de 16h30 à 18h30 : 1,50 €



Part fixe annuelle : 52,75 € (soit 4,40 €/mois)

Consommation :

De 0 à 50 m³	de 51 à 150 m³	151 m³ et plus
1,96 €/m³	2,45 €/m³	2,93 €/m³



Part fixe annuelle : 82,50 €
(soit 6,87 €/mois)
Consommation : 2,44 €/m³

CIMETIÈRE

CONCESSIONS	Trentenaire 9 m² (3x3)	380,00 € + frais
	Trentenaire 4.50 m² (3x1.50)	190,00 € + frais
	Cinquantenaire 9 m² (3x3)	420,00 € + frais
	Cinquantenaire 4.50 m²	210,00 € + frais
CONCESSIONS (dans l'ancien cimetière)	Trentenaire (prix au m²)	42,00 € + frais
	Cinquantenaire (prix au m²)	46,00 € + frais
CAVEAU PROVISOIRE	Du 1er au 3ème mois	gratuit
	Du 4ème mois au 6ème mois	50,00 €
Case du COLUMBARIUM	15 ans	1 000,00 €
	30 ans	1 400,00 €

La mairie : 05-55-52-32-96 / mairie@saintlegerlegueretois.fr
Secrétaire générale de mairie : Laurence Giraud
Accueil du public : du lundi au vendredi de 13h30 à 17h00

NUMEROS UTILES

Ecole : 05-55-52-15-43 **Garderie :** 07-59-58-47-82 **Cantine** : 05-55-61-99-74

Bibliothèque : 05-37-17-05-56 mercredi : 10h-12h / 14h-17h, jeudi et vendredi : 16h30-18h30

Portage de pains (commandes, modifications, annulations) : 07-59-58-47-82 / 05-55-52-32-96 / mairie@saintlegerlegueretois.fr

Service Eau et Assainissement : 05-55-41-72-72
(du lundi au vendredi 9h-12h / 14h-17h (16h30 le vendredi)



EVOLIS 23 : 05-55-89-86-00 / www.evolis23.fr

Transport à la Demande : 05-55-51-91-91

Enedis dépannage et assistance : 09-72-67-50-23 (appel non surtaxé)
Fourrière canine : 06-89-04-56-75



Médecin de garde : 15 ou 05-55-41-82-02
Pharmacie de garde : 3237
Cabinet d'infirmières : 9 bis route des Carrières - 05-44-30-41-79
Urgences dentaires : ASUDE 23 - 9 rue de l'Ancienne Mairie - Guéret - 05-55-09-81-27 / Dimanche (9h-12h) et j ours fériés : 06-79-97-32-73

Maison France Services - Saint-Vaury : 05-87-33-01-80, 9 rue des écoles : lundi 13h45-16h30 / mardi, jeudi et vendredi : 8h45-11h30 / 13h05-16h30 mercredi : 8h45-11h30 / 13h05-15h50
Maison France Services - Guéret (sans rendez-vous) **:** cité administrative, place Bonnyaud : lundi, mardi, mercredi : 13h-17h, jeudi : 8h30-13h vendredi : 8h30-12h30 / 13h30-17h







La Gazette Saint-Légeoise - Le Relais septembre 2026- N°11- ISSN : 2494-4688
Editeur: mairie de St-Léger-le-Guérétois - Direction de publication: Patrick Rougeot, commission gazette- Mise en page : Marie-Anne Gautier Rougeot
Rédaction / Crédits photos / illustrations : Commission gazette, associations communales, Agglo du Grand Guéret, Evolis 23, La Montagne, service public.fr. Photo de couverture : Decathlon Outdoor
Impression: Espace Copie Plan - Guéret - Tirage: 280 exemplaires

Le même calendrier de collecte pour le bourg et les villages

15 MES JOURS DE COLLECTE

À PARTIR DU 01/02/2026



AOÛT 08

Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
27	28	29	30	31	1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31						

SEPTEMBRE 09

Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
31	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30				

OCTOBRE 10

Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
28	29	30	1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

NOVEMBRE 11

Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
26	27	28	29	30	31	1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30						

DÉCEMBRE 12

Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
30	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			

JANVIER 2027

Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
28	29	30	31	1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

JAUNE
MERCREDI
tous les 15 jours
SEMAINE IMPAIRE
EN VRAC

NOIRE
MERCREDI
tous les 15 jours
SEMAINE PAIRE
EN SAC



Je sors mon bac
→ la veille au soir
→ quand il est plein

En cas de besoin, j'utilise ma carte pour accéder aux contenants collectifs, et pour me rendre en déchèteries.



J'adopte les tri-flèxes !



1 Je **sépare** les déchets imbriqués



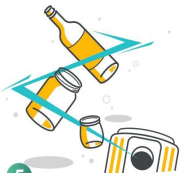
2 Je **vide** les emballages



3 Pour réduire ma poubelle, **je composte !**



4 Je **dépose en vrac** dans le bac jaune



5 Pour être recyclé, **le verre**, c'est dans **les colonnes !**

évolis 23
SYNDICAT MIXTE D'AMÉNAGEMENT DURABLE

FEUILLE

Une question sur le tri ? la réponse dans ma poche !
» L'application Guide du tri

Toutes mes démarches :
- www.evolis23.fr
- relationusagers@evolis23.fr
- 05 55 89 86 06